

# Les aires marines protégées

Dr. BENHAMOU Fatima

Université ABOUBEKR  
BELKAID Tlemcen

Faculté des sciences  
naturelles et de la vie

et des sciences de la terre et  
de l'univers

[benhamoufati13@outlook.fr](mailto:benhamoufati13@outlook.fr)

# Table des matières

<b>Objectifs</b>	<b>3</b>
<b>I - Prés requis:</b>	<b>4</b>
<b>II - Les aires marines: aspects généraux</b>	<b>5</b>
1. Définitions .....	5
1.1. UICN définition .....	5
1.2. CDB définition .....	5
2. Les objectifs des aires marines protégées .....	5
3. Les critères de classification des aires marines protégés .....	6
<b>III - Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)</b>	<b>7</b>
1. Les ASPIM, Réseau pour préserver le patrimoine naturel Méditerranéen commun .....	7
2. Les objectifs d'une ASPIM .....	7
3. Procédure pour la création et l'inscription des ASPIM .....	8
4. Les Aires marine d'Algérie Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM) .....	10
4.1. îles Habibas .....	10
4.2. Réserve marine du banc des Kabyles .....	11
<b>Abréviations</b>	<b>12</b>
<b>Bibliographie</b>	<b>13</b>

# Objectifs

Les aires marines protégées représentent un outil pour protéger et gérer les espèces et les habitats naturels.

Quelles sont les aires marines protégées en méditerranée ? donc l'étudiant en master 2 doit connaître les aires marines protégées tout autour du bassin méditerranéen et l'importance de ces aires.



## 1. Prés requis:

Les *étudiants* intégrant la formation devront disposer de compétences approfondies en écologie de milieu marin, des notions de bases d'études d'impact et de ces conséquences des activités d'origine anthropiques exercées sur la mer et le littoral.

# II Les aires marines: aspects généraux

## 1. Définitions

### 1.1. UICN définition

« Une aire protégée est un espace géographique clairement défini, reconnu, consacré et géré par tout moyen efficace, juridique ou autre, afin d'assurer à long-terme la conservation de la nature ainsi que les services écosystémiques et les valeurs culturelles qui lui sont associés <sup>1\*</sup> »

### 1.2. CDB définition

« Une zone géographiquement délimitée qui est désignée ou réglementée et gérée en vue d'atteindre des objectifs spécifiques de conservation » (Article 2 de la Convention sur la diversité biologique). Cette définition est approfondie dans l'article 8 de la convention.

## 2. Les objectifs des aires marines protégées

Les aires marines protégées ont été créées pour :

- Conservation et protection des ressources naturelles dans des zones importantes pour la diversité écologique.
- Restauration de zones altérées ou surexploitées, considérées comme indispensables à la survie de ces espèces, ou de grande importance dans le cycle de vie d'espèces économiquement importantes.
- Amélioration de la relation entre les humains, leur environnement et les activités économiques en maintenant des usages traditionnels et l'exploitation équilibrée des ressources, en protégeant des activités extérieures nuisibles pour les AMP<sup>\*</sup> et en protégeant et gérant des sites historiques, culturels et esthétiques.
- Amélioration des rendements de pêche en protégeant les stocks de reproducteurs, en favorisant la dissémination des stades recrutés et post-recrutés dans les espaces avoisinants, en restaurant la structure en âge des populations naturelles et en agissant comme une assurance contre la mauvaise gestion des zones exploitées.
- Résolution des conflits présents et passés entre les usagers des zones côtières.
- Amélioration des connaissances sur l'environnement marin en promouvant les activités de recherche et de sensibilisation des acteurs.
- Évaluation de la valeur de ces écosystèmes pour les administrations locales à travers les activités touristiques et économiques rentables pour les résidents <sup>2\*</sup>.

### 3. Les critères de classification des aires marines protégées

La classification des aires marines protégées se fait sur la base de **3 critères** importants :

1-Un statut juridique bien organisé (arrêté, décret ou loi...),

2-Une réglementation spécifique des principaux usages en mer (pêche professionnelle ou de loisir, chasse sous-marine, plongée sous-marine, navigation, recherche scientifique et baignade)

3-Un organisme de gestion désigné (ex. institution publique, administration nationale, régionale ou locale, association...).

L'**UICN**\* a défini et classé les aires marines protégées en 6 catégories, selon l'intensité de la protection:

Catégorie	Principal objectif de gestion
Ia – Réserve naturelle intégrale	Recherche scientifique
Ib – Zone de nature sauvage	Protection de ressources sauvages
II – Parc national	Protection d'écosystèmes et récréation
III – Monument ou élément naturel	Préservation d'éléments naturels spécifiques
IV – Aire de gestion des habitats ou des espèces	Conservation avec intervention au niveau de la gestion
V – Paysage terrestre ou marin protégé	Conservation de paysages marins ou terrestres et récréation
VI – Aire protégée pour l'utilisation durable des ressources naturelles	Utilisation durable d'écosystèmes naturels

• *Catégorie d'aires protégées selon l'UICN*

# III Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)

## 1. Les ASPIM, Réseau pour préserver le patrimoine naturel Méditerranéen commun

Afin d'assurer la Convention de Barcelone dont le but de conserver des aires naturelles et de protéger les espèces menacées et de leurs habitats, le nouveau Protocole sur les Aires Spécialement Protégées et la Diversité Biologique (*ASP/DB*), est traité en 1995 et entré en vigueur en 1999, préconise l'établissement d'une liste d'Aires Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne ou *ASPIM. 5\**

## 2. Les objectifs d'une ASPIM

Conservation du patrimoine naturel;

Recherche scientifique ;

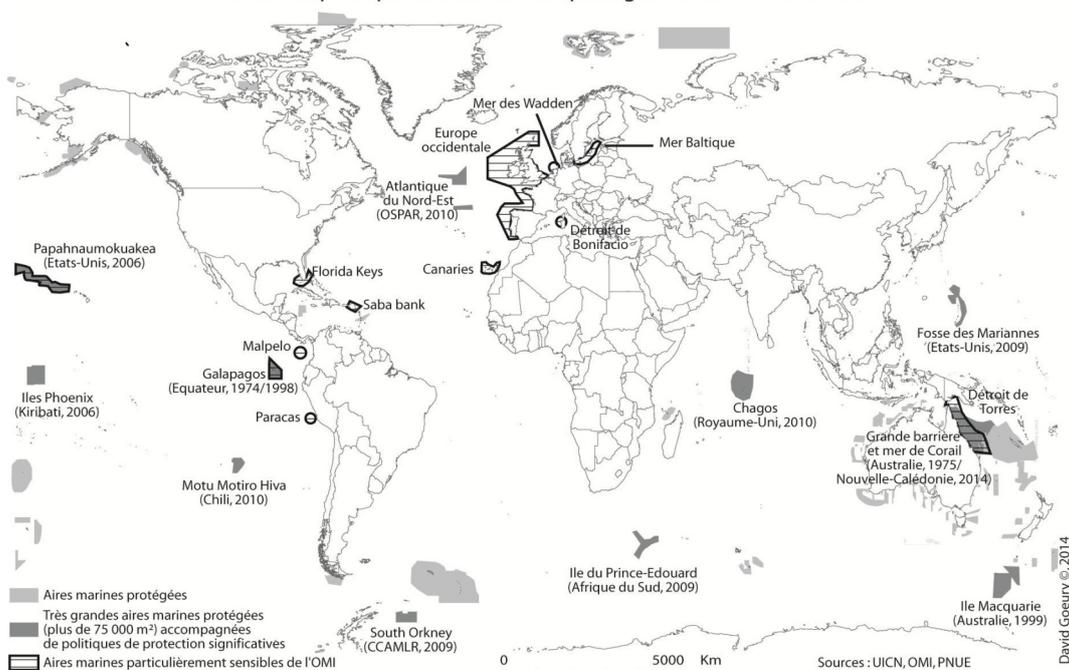
Education environnementale à condition qu'ils soient compatibles avec les objectifs de conservation.

Les ASPIM inscrites sur la liste, ainsi que leur répartition géographique devront être représentatives de la région méditerranéenne et de sa biodiversité.

La liste des ASPIM devra représenter un grand nombre possible de types d'habitats et d'écosystèmes.

Les ASPIM devront présenter une organisation ayant pour but la conservation efficace du patrimoine méditerranéen et de modèle pour la protection du patrimoine de chaque région<sup>4\*</sup>.

Carte. Les principales aires marines protégées dans le monde en 2014



### 3. Procédure pour la création et l'inscription des ASPIM

Les aires marines ont été sélectionnées sur des bases scientifiques et seulement les sites qui ont présenté des critères du Protocole seront admis pour l'inscription sur la Liste des ASPIM.

La création d'une aire marine protégée doit passer par une approche holistique comprenant des facteurs écologiques, biologiques, sociales et économiques.

Pour l'inscription sur la liste des ASPIM, les participants doivent faire une proposition comprenant un rapport de présentation, des informations sur sa localisation

Géographique.

Ils doivent présenter les caractéristiques physiques et écologiques de l'habitat,

le statut juridique, le plan de gestion et les moyens de sa mise en œuvre,

et présenter un exposé justificatif de l'importance méditerranéenne de l'aire, et le soumet, à travers le **CAR/ASP**, à l'avis des 21 pays méditerranéens contractants à la Convention de Barcelone.

La proposition de l'inscription consiste à évaluer l'importance méditerranéenne du site et les mesures de protection et de gestion mises en place.

les parties doivent s'assurer que les aires inclus présentent d'un base juridique, des mesures de protection, et de méthodes et moyens de gestion adéquats, et bien sur respecter les règles édictées<sup>4\*</sup>.

Code	Nom de l'ASPIM	Année d'inscription
DZ1	Banc des kabyles	2005
DZ2	Iles habibas	2005
FR1	Port Cros	2001
FR2	Bouches de Bonifacio	2009
IT1	Plemmirio	2008
IT2	Portofino	2005
IT3	Miramare Golo di trieste	2005
IT4	Tavolara - punta coda cavallo	2008
IT5	Torre guaceto	2008
IT6	Punta campanella	2009
IT7	Capo caccia – isola piana	2009
MA1	Al-hoceima national parc	2009
SP1	Acantilados de maro-cerro gordo	2003
SP2	Archipelago de cabrera	2003
SP3	Cabo de gata nijar	2001
SP4	Cabo de creus	2001
SP5	Fondos marinos del levante almeriense	2001
SP6	Isla de alboran	2001
SP7	Islas columbretes	2001
SP8	Islas medas	2001
SP9	Mar menor	2004
TN1	Galite	2001
TN2	Iles Kneiss	2001
TN3	Zembra and zembretta	2001
TB1	Sanctuaire Pelagos	2001

*Les Aires marine Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)*

## 4. Les Aires marine d'Algérie Spécialement Protégées d'Importance Méditerranéenne (ASPIM)

### 4.1. îles Habibas

- Pays Algérie
- Année de création: 2003
- Année d'inclusion : 2005
- Statut : Réserve naturelle marine
- Texte de création: Décret exécutif n° 03-147
- du 29 Mars 2003 portant classement des îles Habibas (wilaya d'Oran) en réserve naturelle marine, publié au Journal officiel n° 23
- Superficie : 2684 ha
- Longueur de la côte principale : 2.8 km
- Catégorie ASPIM



*Iles habibas*

#### 4.1.1. Caractéristiques écologiques

- Les **îles Habibas** présentent une biodiversité terrestre et marine caractéristique de la région Méditerranéenne. On a recensé 97 espèces de plantes terrestres dont 9 sont des endémiques de l'Afrique du Nord. La richesse floristique des îles Habibas se traduit par une grande diversité des zones de végétation à espèces pérennes (***Frankenia Corymbosa***, ***Ephedra altissima***) représentant autant de niches écologiques fondamentales pour la faune

ornithologique, dont quatre espèces d'oiseaux sont rares et endémiques (*Larus audouinii*, *Phalacrocorax aristoleitis*, *Falco eleonora* et *Calonectris diomedea*). La présence d'un lézard endémique *Lacerta perspicillata*, y a été signalée également.

• La biodiversité marine se caractérise par la présence de diverses espèces protégées en Méditerranée, notamment *Lithophyllum lichenoides*, la patelle géante *Patella Ferruginea*, l'oursin diadème *Centrostephanus longispinus*, le mérour brun *Epinephelus marginatus*, la grande nacre *Pinna nobilis* ou encore le dauphin blanc et bleu *Stenella coeruleoalba*. Les îles sont également connues par la présence de mammifères marins notamment des *Delphinidés*.

## 4.2. Réserve marine du banc des Kabyles

- Pays Algérie
- Année de création: 1984
- Année d'inclusion : 2005
- Statut : Réserve marine
- Texte de création: Décret de création du parc national de Taza, Classement national pour le parc national de Taza, décret présidentiel n° 84-328 du 3 novembre 1984
- Superficie Marine : 600 ha
- Catégorie ASPIM

### 4.2.1. Caractéristiques écologiques

- Plusieurs habitats sous-marins important écologiquement sont présents au **banc des Kabyles**, notamment les herbiers de posidonie dépassant un mètre de hauteur.
- On y rencontre aussi en nombre abondant, des mérours bruns *Epinephelus marginatus*, les badèches *Epinephelus costae*. On y rencontre d'autres espèces rares classés comme « en danger critique » par la liste rouge de l'IUCN, comme le cernier *Polyprion americanus*. Le site constitue un refuge de différentes espèces de requins, comme le « vulnérable » requin renard commun *Alopias vulpinus* et le requin bleu Prionace glauca, classé comme « presque en danger ».

pour voir la vidéo cliquez *ici*

\* \*

\*

### **conclusion**

La création d'aires marines protégées est un bénéfice pour sauvegarder les habitats, les espèces et les fonctions écologiques. C'est un outil essentiel pour restaurer, protéger et renforcer la biodiversité, la productivité des océans, pour permettre aux générations présentes et futures de continuer à jouir de ces ressources et services.

# Abréviations

**AMP** : Aire marine protégée

**IUCN** : , International Union for Conservation of Nature

# Bibliographie

1-Dudley, N. (Editor), 2008. Guidelines for Applying Protected Area Management Categories. Gland, Switzerland: IUCN.

2-Claudet et Pelletier. 2004. Marine protected areas and artificial reefs: A review of the interactions between management and scientific studies. *Aquat. Living Resour.* 17, 129–138.

3-IUCN., 2024. International Union for Conservation of Nature.

4-CAR /ASP. Centre d'Activités Régionales pour les Aires Spécialement Protégées. TUNIS, 2010. Les Aires Spécialement Protégées en Méditerranée.

5-CAR/ASP-PAM-PNUE, 1999. Les Aires Spécialement Protégées en en Méditerranée. Tunis.